

SÉANCE du 26 Août 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six août à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19.08.2021

PRÉSENTS : DUVERGER Bernard, CHARRAUX Daniel, CHAGNON-CORNARDEAU Corinne, LESSORT Guy, BODY Thomas, PEYRONNY Christian, ROUDIER Renée, LABOURIER Mickaël.

ABSENTS: CHARBONNIER Nelly, THEVENET Bernadette, GENNISSON Frédéric.

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme CHAGNON-CORNARDEAU Corinne.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du compte rendu en date du 07.07.2021, et le propose à approbation : avis favorable à l'unanimité.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de **TEILHET** adhère, modifie ses statuts. Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SIEG et les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie.

Aide aux entreprises « Opération Coup de pouce »

Le maire expose la mise en place de cette aide exceptionnelle destinée aux entreprises relevant de la communauté de communes Pays de Saint Eloy qui ont été impactées par la crise sanitaire et par les fermetures obligatoires.

Les activités commerciales éligibles sont les suivantes

- Cafés, restaurants traditionnels, restauration rapide, traiteur
- Coiffure, esthétique, soins de beauté
- Commerces de détails hors alimentaire dit « Non essentiels » (meubles, décoration, habillement, fleurs, librairie, presse...)
- Hôtels et établissements assimilés.

L'aide sera de 500 ou 1000 euros en fonction de l'activité de l'entreprise. La commune interviendra à hauteur de 500 euros maximum, en complément de l'EPCI.

Le conseil municipal est favorable à l'octroi de cette aide aux entreprises communales qui en feraient la demande.

Subvention exceptionnelle Société de Chasse de TEILHET

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de la Société de Chasse de TEILHET, sollicitant une subvention exceptionnelle afin de l'aider à financer des travaux pour le remplacement de la ventilation mécanique contrôlée.

Considérant que ces travaux sont indispensables pour le bon fonctionnement des locaux, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer à cette association, une subvention de 200,00 euros.

Cette dépense sera inscrite au Budget primitif 2021, section de Fonctionnement, article 6574.

ANEM : Soutien à la motion FNCOFOR

Lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration de l'ONF a approuvé, à une voix de majorité, le contrat d'objectif et de performance conclu avec l'Etat pour la période 2021-2025 qui prévoit une augmentation de la contribution des communes forestières au financement de l'office et une baisse de ses effectifs. Ces deux mesures ne sont pas acceptables pour les communes de montagne qui couvrent plus du tiers des surfaces forestières métropolitaines.

L'effort demandé aux communes forestières de près de 30 millions d'euros sur 3 ans est considérable et impactera, directement ou indirectement, les contribuables locaux. Cette contribution supplémentaire est d'autant plus incompréhensible qu'elle ne réduira ni la dette de l'ONF ni son déficit chronique, sans une réflexion globale sur son fonctionnement et ses missions.

La suppression de 500 postes viendra au contraire aggravée la situation. La décision de réduction des effectifs ne pourra qu'entraîner une baisse du niveau de service. Seul un maillage territorial des agents de l'ONF, déjà insuffisant dans beaucoup de départements, maintiendra le caractère multifonctionnel de la forêt publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières,
- La révision complète du contrat d'objectif et de performance ETAT-ONF.

Demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Raccordement Enedis –Extension Préau

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de raccorder au réseau Enedis la construction de l'extension du préau, il présente la proposition technique de raccordement électrique n°8417493401 en date du 20 juillet 2021 pour un montant de 1 249,20 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition d'Enedis pour un montant de 1 249,20€ TTC et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Subvention : demande de FIC exceptionnelle

Lors de la réunion du 7 juillet 2021, monsieur le maire a fait part de la demande de FIC exceptionnelle afin de remettre en état les chemins dégradés par la pluie et d'ouvrir des fossés (voir compte rendu de la réunion). La commission aura lieu fin septembre 2021, mais le Conseil

départemental autorise le démarrage des travaux. Les entreprises devraient démarrer les travaux rapidement, mais il faut que les chemins soient broyés.

Plan de numérotation

Le 15 juillet a eu lieu la réunion publique où était présenté le projet d'adressage de la commune de Teilhet. Une soixantaine de personnes se sont déplacées et ont pu échanger sur le projet.

La numérotation métrique est adoptée pour la route qui traverse le bourg (du rond-point au Favet) : cette route sera appelée « Route des Combrailles ». De même la route qui part du village de la Croizette jusqu'à la Vialle sera dénommée « Route de la Vallée ». Suite à la réunion, un habitant a proposé de la nommer « Route du Val de Bouble ». Cette proposition ne sera pas retenue par le Conseil municipal .

Deux places sont nommées :

- La place située dans le bourg, entourée de tilleuls sera nommée « Place des Tilleuls ». Cette proposition avait été faite par une habitante pour la place des Ayes, mais elle n'a pas été retenue par le Conseil municipal. Cette place reste donc à nommer.
- La place devant la mairie s'appellera « Place des Anciens Combattants ».

Questions diverses

Chemins communaux :

Le bornage du terrain du M Fanget a été effectué par le cabinet BISIO.(voir compte-rendu de la réunion du 19 février 2021).

Un accotement a été fortement dégradé par la Bouble au lieu-dit la Sonde, il doit être remis en état rapidement car dangereux.

M Grand a fait une demande d'entretien d'un chemin d'exploitation qui lui permettrait l'accès à sa propriété.

Extension du préau : l'étude de sol a été faite. L'entreprise Rougier est actuellement en congés.

Travaux divers :

Abattage d'un arbre : un peuplier situé dans le bourg vers les logements de l'OPAC est dangereux, le devis demandé à l'entreprise Thomas Body a été accepté .

Entretien du cimetière : un devis a été demandé auprès de l'entreprise Monteil pour réaménager les allées du cimetière (enrobé), aménagement de la place vers le Colombarium. De même, un devis sera demandé à l'entreprise Savoir Fer (François Perrin) pour la remise en état de la grille d'entrée (sablage et peinture). L'utilisation de produits phytosanitaires sera interdite au 1^{er} juillet 2022 dans les cimetières.

Un devis sera demandé pour nettoyer le mur (moisissures) de l'Eglise qui donne dans la cour de M Faccio .